Consultation publique sur les hypothèses de demande et d'offre du Bilan prévisionnel 2018

Pour la période 2019/2023

Contribution de France Nature Environnement

Tout d'abord, France Nature Environnement remercie RTE pour la présentation très claire de ce document qui permet vraiment de se faire une idée des choix qui préside à l'élaboration des scénarii. Le souci de transparence, de partage et de collaboration qui est mis en œuvre par RTE est très appréciable.

1/HYPOTHESES POUR LES PERSPECTIVES DE DEMANDE A MOYEN TERME

Question 1 : Nous sommes favorables au maintien, dans la logique de scénarisation, du lien introduit entre croissance économique et investissement renforcé dans l'efficacité énergétique. La logique d'élaboration de la variante « consommation forte » semble pertinente.

Question 2 : Nous avions déjà en 2017 alerté sur les valeurs hautes très optimistes choisies pour le BP 2017. Nous rappelons donc, que, en général, dans la mise en place des scénarii, un PIB important entraine des consommations d'énergie plus importantes. C'est comme cela que, pendant 20 ans, l'Etat a surévalué les besoins en énergie en surévaluant le PIB, pour justifier de nouvelles installations de productions. Il ne faudrait pas retomber dans cette ornière.

Question 3 : Les ordres de grandeur proposés pour la croissance de l'activité industrielle vous semblent-ils pertinents ? Avez-vous d'autres valeurs ou des sources à proposer ?

/

Question 4 : Les jeux d'hypothèses proposés ci-dessus vous semblent-ils pertinents ? Si non, quels amendements souhaiteriez-vous y apporter ? Avez-vous des sources externes fournissant des projections sensiblement différentes ?

/

Question 5 : Les valeurs des rénovations annuelles doivent être revues à la hausse : 500 000 rénovations en valeurs basses (objectif du plan de rénovation des bâtiments) et 750 000 en valeur haute. La valeur haute de la performance énergétique doit être calée sur la trajectoire donnée par l'objectif de la LTECV : un parc bâti au niveau BBC en 2050.

Question 6 : Êtes-vous d'accord avec ces jeux d'hypothèses sur les usages du résidentiel à l'horizon 2023 ? Avez-vous des valeurs de calage ou des trajectoires différentes à proposer ? Quelle vision avez-vous de l'évolution des usages diffus ?

/

Question 7 : Dans le tableau d'évolution de surfaces tertiaires, il devrait y avoir une ligne réhabilitation en complément des surfaces désaffectées, ce qui pourrait peut-être réduire la construction neuve. Il faudrait ajouter la part de rénovation de cette partie du parc bâti pour 2023. Des obligations de rénovation existent pour le parc détenu par l'Etat et un nouveau décret « tertiaire » est attendu avec la loi ELAN.

Question 8 : Les valeurs relatives à la part modale de la voiture individuelle et à la route de manière générale paraissent élevées et nient les volontés politiques actuelles de transfert vers les modes doux, collectifs et le rail.

Le véhicule électrique est considéré par certains comme le remède à tous les maux du secteur des transports, et ceci malheureusement sans ACV comparative des différents véhicules.

Déjà martelé lors de l'élaboration de la LTECV, le véhicule électrique n'est pas le seul véhicule « propre. Pour FNE, le modèle « tout routier » doit évoluer et il ne peut et ne doit pas se baser sur le « tout électrique ». Si l'électrification des flottes urbaines peut être rapide, l'électrification de la voiture de base pour les ménages qui n'ont qu'une voiture est très problématique. De plus, le développement de l'électromobilité est intimement lié à la gestion de la batterie. Les hypothèses posées sur l'usage des batteries sont des indicateurs de sensibilité sur la base de nos connaissances sur les batteries actuelles. Il est vraisemblable que d'ici 10 ans les batteries soient différentes des Lithium-ion actuelles. Si les technologies électriques représentent un potentiel important pour réduire les émissions de polluants locaux, ces dernières n'ont pas atteints les mêmes niveaux de maturité économique. Plus le potentiel de réduction de CO2 est intéressant plus il engendre un surcoût qui sera potentiellement répercuté au client final. La dynamique sur les véhicules hybrides, plus forte que sur le VE, est à prendre en compte.

Le bioGNV pour les voitures et les bus, mais aussi pour les poids lourds, est une option qui doit être sérieusement prise en compte. Ce carburant a de nombreux avantages en termes d'émissions de GES et de particules et il permet de favoriser une ressource renouvelable et écologique. Ce carburant est facilement adaptable sur les véhicules actuels, à essence ou Diesel. Le réseau de transport et de distribution existant du gaz naturel permet d'alimenter un nombre important de stations-services. Le bioGNV issu de la méthanisation injecté dans le réseau est l'utilisation la plus performante. Il est donc à favoriser à l'avenir et doit trouver un débouché grâce à une utilisation dans le secteur des transports.

FNE demande qu'apparaisse dans le tableau la part des véhicules GNV/BioGNV à l'horizon 2023 comme autre carburant de substitution au diesel et essence. FNE souhaite que soit étudiée les évolutions de la batterie (poids, capacité et matières) mais également la capacité à assurer son recyclage.

2/HYPOTHESES D'OFFRE A MOYEN TERME

Question 9 : Partagez-vous les hypothèses retenues pour la filière hydraulique ? Proposez-vous des hypothèses alternatives ?
/

Question 10 : Au vu du développement des énergies renouvelables en général et de l'éolien en particulier, la trajectoire haute fixée dans la PPE pour 2023 devrait être retenue dans le cas de base de l'étude de sécurité d'approvisionnement.

Question 11 : Sauf à ce que l'Etat lance de nouveaux appels d'offre, les hypothèses choisies pour l'évolution de l'éolien offshore semblent cohérentes.

Question 12 : Il est essentiel d'envisager une trajectoire plus ambitieuse que la trajectoire rythme PPE haut proposée : nous proposons une trajectoire à 24 GW pour 2023.

Question 13 : Première remarque : proposer un tableau de conversion entre les unités : en bois énergie on parle en Mtep ou en Mm3, car les MW ne sont pas l'unité utilisée par les forestiers et ne permettent donc pas les comparaisons avec la ressource disponible.

Deuxième remarque : la filière bois énergie doit service à produire de la chaleur avant tout. La cogénération peut dans certains cas être envisagé mais seulement si l'efficacité énergétique est bonne (supérieur à 70%) d'une part et d'autre part s'il s'agit bien de cogénération réelle c'est-à-dire basée sur les besoins de chaleur qui doivent être prioritaire.

La proposition de développer la production de l'électricité à partir du bois sans avoir actuellement la capacité de fournir un bon rendement énergétique (supérieur à 70%) aux unités de production ne nous paraît pas acceptable.

Par ailleurs, les objectifs de la PPE sont beaucoup trop élevés pour le bois énergie et ont déjà été dénoncés par FNE. Ils vont au-delà du Programme national de la Forêt et du bois (PNFB) et des ressources disponibles en France (cf. étude ADEME « disponibilités forestières pour l'énergie et les matériaux à l'horizon 2035 »), ce qui supposera un recours à l'importation. Utiliser les hypothèses de la PPE est donc selon nous une erreur.

Question 14 : Partagez-vous ce point de vue sur la modélisation de la production et les facteurs de charge de la filière bioénergies ? Si non, quelle(s) alternative(s) proposez-vous ?

/

Question 15 : Sans stratégie nationale claire sur le sujet, il semble pertinent d'opter pour une approche prudente du développement des EMR.

Question 16 : L'hypothèse d'arrêt des réacteurs de Fessenheim au 31 décembre 2018, en cohérence avec les informations retranscrites dans la plateforme de transparence européenne, semble constituer une trajectoire pertinente. Le caractère certain de la fermeture de la centrale ne doit pas souffrir des défaillances identifiées sur l'EPR, lesquelles peuvent retarder ou entraver sa mise en service.

Question 17 : L'hypothèse du chargement du combustible et du démarrage du réacteur de l'EPR début janvier 2019, en cohérence avec le calendrier fourni par le producteur, est ambitieuse. Les nombreuses défaillances sur l'EPR font douter de la possibilité de démarrer l'EPR.

Question 18 : Le débat sur la transition énergétique de 2013 a clairement souligné la volonté de la population de voir la France sortir du nucléaire. Plus qu'un choix énergétique, c'est un choix social et culturel pris il y a 5 ans et inscrit dans la loi en 2015. Construire un scénario d'évolution du nucléaire

en se basant sur les « annonces de l'exploitant » c'est considérer que l'Etat ne décide pas des choix énergétiques de la France, c'est manquer de neutralité et manquer de respect vis-à-vis des français.

Par ailleurs, le principe de substitution en énergie est un principe fixé de manière arbitraire par l'exploitant. Son but n'est pas de sécuriser l'approvisionnement énergétique mais bien d'entraver le développement des énergies renouvelables et ralentir la diminution du parc nucléaire.

Même une trajectoire haute de fermetures, qui correspondrait au déclassement des centrales qui ne passeraient pas la quatrième visite décennale, ne permet pas d'atteindre l'objectif fixé dans la loi. La 3eme trajectoire correspond donc simplement au rythme hautement probable de fermetures des réacteurs de plus de 40 ans. Cette trajectoire et aucune autre ne traduit la volonté politique de diminution de la capacité du parc nucléaire.

Question 19 : Une variante basée sur un temps long semble non pertinente dans la mesure où l'on sait que le vieillissement du parc nucléaire impliquera un allongement de la durée des travaux lors de la 4e visite décennal, une durée en moyenne doublée par rapport aux travaux des précédentes visites.

Question 20 : Au vu des nombreuses défaillances du réacteur et alors que l'ASN vient d'imposer à EDF de reprendre 150 soudures, ne serait-il pas opportun d'envisager une hypothèse de non disponibilité totale de l'EPR dans l'hypothèse où il ne serait jamais mis en service ?

Question 21 : Une approche consistant à évaluer les conséquences d'un défaut générique sur l'ensemble des réacteurs d'un même « palier » technique vous semble-t-elle pertinente ? Si oui, que proposez-vous comme priorité pour cette étude (palier à examiner, méthode, etc.) ?

/

Question 22 : Nous soutenons le principe de prévoir différents calendriers de fermeture, dans le respect d'une fermeture des centrales concernées d'ici l'été 2022.

Question 23 : La puissance des centrales au charbon actuelles, suppose des besoins en biomasse colossaux (comme nous pouvons le constater sur le cas de la reconversion de la centrale Gardanne qui est la plus avancée). Le projet de centrale biomasse à Gardanne est dénoncé devant les besoins en bois et les impacts que cela occasionne sur la filière locale (conflits d'usages) mais également sur la biodiversité ou la qualité de l'air (transport du bois). Il ne nous semble ainsi pas pertinent de développer des projets similaires. Le projet de Cordemais qui a pour objectif d'utiliser des « déchets » comme matière première semble *a priori* plus pertinent mais devant les besoins pour alimenter la centrale, nous nous interrogeons sur la faisabilité d'un tel projet.

FNE considère donc que la reconversion vers la biomasse des unités actuelles fonctionnant au charbon doit faire l'objet d'études approfondies, la mobilisation de la biomasse forestière étant gigantesque et pouvant conduire à de fortes tensions impactant d'autres secteurs. Une étude devrait, en fonction des économies d'énergie réalisables et de l'essor d'autres renouvelables, permettre de savoir s'il est nécessaire de compenser la perte de production liée à la fermeture des centrales charbon et le cas échéant quelles pistes sont envisageables.

Question 24 : Etes-vous d'accord avec les trajectoires proposées ? Si non, quelles alternatives proposez-vous ?

/

Question 25 : Etes-vous d'accord avec cette hypothèse ? Un déclassement d'une partie des turbines à combustion doit-il être envisagé d'ici 2023 ?

/

Question 26 : Partagez-vous le panorama présenté pour le parc de cogénérations ? Selon vous, quelles évolutions respectives des parcs de cogénérations au gaz et au fioul doivent être considérées ? Une réduction du volume de cogénérations doit-elle être envisagée sur l'horizon d'étude

/

Question 27 : Partagez-vous cette présentation ? Une érosion du parc sur l'horizon de 5 ans doit-elle être envisagée ? Quelle(s) alternative(s) proposez-vous ?

/

Question 28 : Partagez-vous les hypothèses retenues pour l'évolution de cette filière et les trajectoires proposées ? Si non, quelle(s) trajectoire(s) alternative(s) proposez-vous, notamment pour la trajectoire médiane ?

/

Question 29 : Etes-vous d'accord avec cette hypothèse ?

/

Question 30 : Estimez-vous que les batteries pourraient représenter un volume significatif, de l'ordre de quelques centaines de mégawatts d'ici la fin de l'horizon moyen terme et pouvant être utile pour la sécurité d'approvisionnement ?

/

Question 31 : Partagez-vous le constat exposé sur les technologies de type power-to gas ?

/

3/HYPOTHESES EUROPEENNES DE MOYEN TERME

Question 32 : Les sources proposées nous semblent pertinentes. Pourquoi ne pas prendre en compte les travaux de « Renewables Grid Initiative » également ?

Question 33 : Ces sensibilités peuvent apporter des éclairages utiles au diagnostic de sécurité d'approvisionnement de la France. Toutefois, le choix de ces analyses pourtant objectives peut désobjectiver le débat. D'autres analyses de sensibilité sur la réduction, par exemple, par certains voisins européens de l'importation d'électricité d'origine nucléaire à l'horizon 2022, peuvent être éclairantes.